

BULLETIN DE LIAISON
DU
C.I.A.F.T.

Automme 86

Vol. 4. No. 13

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

1600, Berri, bureau 3005 Montréal H2J 4E6 (514)844-0760

AGENDA DU C.I.A.F.T.

- 13 juin 86 Colloque: "Comment bâtir ou enrichir un programme d'accès à l'égalité" organisé par le Conseil du patronat. Denise Perron y assistait.
- 4-5-6 juin 86 Colloque sur la reconnaissance des acquis organisé par la Fédération des CEGEPS et la DGEA. Geneviève Daignault y assistait.
- 10 juin 86 Session de formation "Grille Wilson" avec Ginette Simard
- 11 juin 86 Conférence de presse "Aide sociale" Lyse Leduc
- 17 juin 86 F.F.Q. groupe des 13 Lyse Leduc
- 18-19 juin 86 Conférence de Madame Flora McDonald Fonction et développement "Femmes au travail" à l'Hotel Méridien Lyse Leduc
- 26 juin 86 Conférence de presse organisée par les groupes de femmes concernant les enquêtes aux domiciles des prestataires d'aide sociale par les agents spéciaux de l'aide sociale. Lyse Leduc était porte-parole pour le CIAFT
- 13 août 86 Lorraine Bédard, Suzanne Blache et Lyse Leduc rencontraient M. Pierre Paradis. Trois points étaient à l'ordre du jour des discussions: la continuité des programmes de retour au travail, la réforme de l'aide sociale et la demande de subvention.

- 18 août 86 Lyse Leduc s'est entretenue avec Sylvia Gold (présidente du C.C.C.S.F.) et Clarisse Coderre (vice-présidente) sur les priorités de revendications du CIAFT pour l'année en cours.
- 25 août 86 Le conseil d'administration du CIAFT.
- 3 septembre 86 Lucie Pépin recevait Lyse Leduc pour échanger sur les différents dossiers du CIAFT.
- 10 septembre 86 Rencontre des membres de Solidarité populaire Québec. Evelyne Sheehy y assistait.
- 19 septembre 86 Denise Perron ainsi que d'autres représentantes d'associations féminines se rendaient au Consulat de Suède au Canada afin d'assister à une rencontre avec Madame Anita Gradin, ministre suédoise de l'immigration et de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- 24 septembre 86 Lyse Leduc est porte-parole à la Conférence de presse intitulée: "Pour une réforme juste et équitable de l'aide sociale". Evelyne Sheehy était présente au centre St-Pierre.
- 30 septembre 86 Dernière réunion du Conseil d'administration.
- 1^{er} octobre 86 Au Bas de l'Echelle organisait une conférence de presse; "Epluchette de peanuts" pour souligner l'entrée en vigueur de l'augmentation du salaire minimum. Lyse Leduc y assistait.

A VENIR

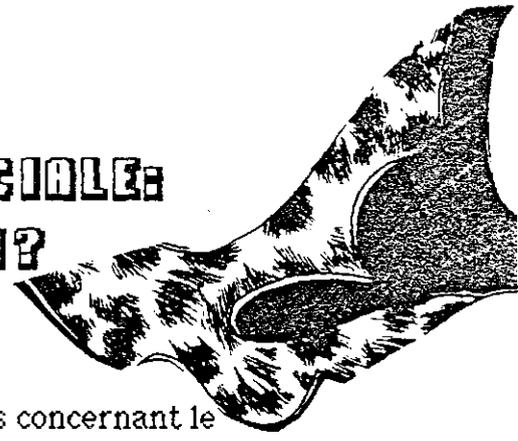
- 9 octobre 86 Lyse Leduc et Suzanne Girard rencontreront Clarisse Coderre au sujet de la planification de l'emploi et de la formation professionnelle.
- 17 octobre 86 La Commission des droits de la personne organise un colloque au Sheraton Laval sur l'accès à l'égalité. Lyse Leduc sera présente.
- 23 octobre 86 Denise Perron se rendra au dîner-conférence orga-

nisé par CRAAR concernant la loi C-65.

- 24 octobre 86 Date limite pour les inscriptions au Congrès.
- 24-25 octobre 86 Evelyne Sheehy assistera au Colloque organisé par la FAFMQ sous le thème: "La monoparentalité, une question d'actualité".
- 28 octobre 86 Le comité organisateur du Congrès 86 (Lyse, Evelyne, Marie-Andrée, Anne, Denise, Louise, José) recevra les personnes-ressources et les personnes-support pour une réunion préparatoire.
- 31 octobre et 1^{er} novembre 86 Lyse Leduc assistera au Carrefour d'exploration organisé par l'AFEAS; le thème abordé sera: "Les femmes et le pouvoir politique".
- 10 novembre 86 Lorraine Bédard, Lyse Leduc et les associations féminine ont accepté l'invitation de Madame Monique Gagnon-Tremblay afin de rencontrer le Cabinet.
- 13-14 novembre 86 4^e Congrès annuel du CIAFT

**Travail des femmes:
modes d'emploi**

LA REFORME DE L'AIDE SOCIALE: OU EN SOMMES-NOUS?!?



Nous vous présentons ici les faits saillants des événements concernant le dossier de la réforme de l'aide sociale. Cette chronologie, non-exhaustive, vous permettra quand même, nous l'espérons, de situer l'état du dossier. La clientèle du CIAFT sera directement touchée par cette réforme. Nous nous préparons donc à réagir, à fournir au ministre de la main d'oeuvre et de la sécurité du revenu des recommandations qui permettront une réelle réforme de l'aide sociale.

Dans un deuxième temps, nous vous présentons un extrait du communiqué de presse présenté par la plateforme d'organismes sociaux et familiaux, de syndicats, de groupes populaires et de femmes (plus de 50 groupes) le 24 septembre dernier.

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

26 mars 86

Le ministre Paradis annonce des coupures de l'ordre de 99 millions de dollars dans le programme de l'aide sociale:

- 31 millions seront économisés grâce à l'abolition de l'indexation au trois mois;
- 68 millions par l'élimination des erreurs et des fraudes. M. Paradis annonce que 150 agents spéciaux seront engagés par son ministère.

- le ministre annonce également une réforme de la loi d'aide sociale pour l'automne 86. Cette réforme reposera sur les principes suivants:

- . fin de la discrimination à l'égard des moins de 30 ans
- . des mesures incitatives plus strictes pour l'ensemble des assistés aptes au travail.

avril et mai 86

Face à ces mesures, plusieurs groupes réagissent. Le **Front commun des assistées sociales et des assistés sociaux du Québec (FCASQ)** commence à demander une rencontre avec M. Paradis pour faire entendre le point de vue des assisté-es

sociaux-ales. Du côté anglophone, plusieurs groupes s'unissent et forme "The Coalition for the Rights of Welfare Recipients" afin de réagir à la réforme.

17 mai 86

M. Paradis annonce que les visites à domicile des 150 agents spéciaux commenceront dans la semaine du 19 mai. Selon le ministre, ces visites auront comme objectif de réduire le nombre de dossiers "erronés".

23 mai 86

Les 29 regroupements membres du FCASQ réunis en assemblée générale réagissent en organisant une conférence de presse sur place. Dans leur communiqué, il dénonce le traitement irrespectueux que subissent les bénéficiaires de la part des agents spéciaux, il réclame la démission de M. Paradis, il annonce la mise sur pied de brigades anti-Boubou-Macoutes pour observer le comportement des agents spéciaux pendant les enquêtes et déposer des plaintes s'il y a lieu à la Commission des droits de la personne.

Le communiqué est repris par la plupart des médias.

29 mai 86

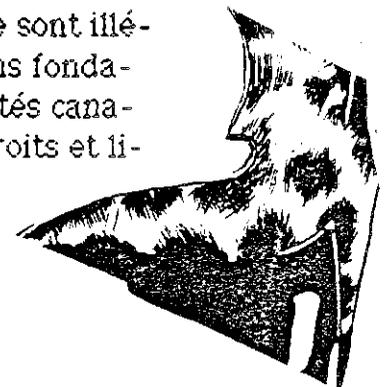
M. Paradis met en doute la crédibilité du FCASQ parce qu'il n'apporte aucun cas concret pour justifier ses accusations. La Presse publie un éditorial qui relativise le problème des visites parce qu'il n'y a pas encore de preuves concrètes d'abus.

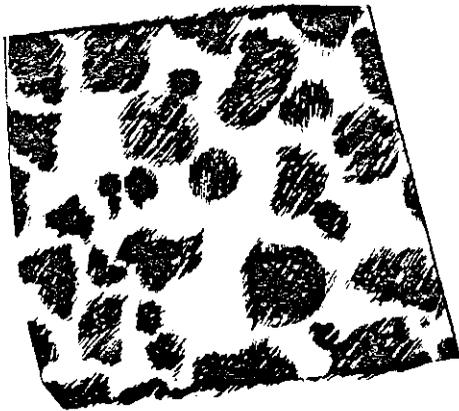
Malgré les déclarations du ministre et la prise de position de la Presse, le FCASQ considère cette première manche comme une victoire puisque la question des visites à domicile est maintenant sur la place publique.

3 juin 86

La Ligue des droits et libertés (LDL) appuyée par le FCASQ intervient dans le dossier. Une conférence de presse conjointe est organisée dans laquelle:

- la LDL déclare que les visites à domicile sont illégales et contreviennent à des dispositions fondamentales de la Charte des droits et libertés canadienne et de la Charte québécoise des droits et libertés.





- La LDL et le FCASQ informent les prestataires d'aide sociale qu'ils peuvent refuser l'accès de leur domicile aux représentants du Ministre Paradis.
- La LDL et le FCASQ réclament la cessation immédiate des visites et annoncent la possibilité d'une rencontre pour contester devant les tribunaux la constitutionnalité et la légalité de ces visites.

Pendant la 1^{re} semaine d'enquête, il y a eu 170 visites à domicile, sur ce nombre:

- . 126 dossiers n'ont subi aucun changement
- . 2 ont été augmentés
- . 7 dossiers ont été diminués
- . 24 ont été coupés

11 juin 86

Des groupes de femmes et des groupes familiaux dénoncent en conférence de presse les mesures et méthodes de contrôle des assistés sociaux

12 juin 86

Une coalition de 8 groupes populaires de la région de Québec tient une conférence de presse avec 2 femmes assistées sociales qui témoignent des visites à domicile de façon anonyme

14 juin 86

La Commission des services juridiques qui a pour mandat de superviser l'application et le contrôle de la loi d'aide juridique prend position:

"Les visites à domicile vont à l'encontre de la Charte canadienne et de la Charte québécoise des droits de la personne. De plus, elles sont illégales au sens de la loi d'aide sociale".

17 juin 86

Dans une conférence de presse, 23 organismes, dont plusieurs groupes anglophones, dénoncent les visites à domicile des agents de l'aide sociale et réclament qu'elles cessent immédiatement. Ces organismes déplorent que le ministre de la Justice n'ait pas encore remis au ministre Paradis l'avis juridique que ce dernier lui a réclamé il y a 10 jours. Cette conférence de presse connaît une bonne couverture. The **Gazette** et le **Devoir** publient des éditoriaux favorables aux demandes du **FCASQ** et de la **LDL**.

18 juin 86

L'opposition officielle relance le débat à l'Assemblée nationale. Elle réclame que la légalité et la constitutionnalité des agissements du gouverne-

ment soient clairement établies avant que ne se poursuivent les visites à domicile:

Réponses du gouvernement:

- **Herbert Marx**, ministre de la Justice annonce que l'étude juridique approfondie sera remise au ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu et qu'elle ne sera pas rendue publique.

- **Pierre Paradis** déclare: "qu'il ne tolérera pas que les enquêteurs violent les droits et libertés fondamentales des bénéficiaires de l'aide sociale et que des mesures très sévères seront appliquées contre les fautifs". Il déclare également "qu'il n'arrêtera pas les visites à domicile à moins d'y être obligé par un ordre de la cour qu'il s'engage à ne pas contester".

- **Robert Bourassa**, de son côté désire que cette politique des visites à domicile des inspecteurs de l'aide sociale soit la plus humaine possible. Il ne peut mettre en doute la bonne foi de M. Paradis. Il se dit également agacé par le terme Boubous-Macoutes.

- Le 23 juin, M. Paradis fait une nouvelle déclaration sur la question. Après avoir pris connaissance de l'avis juridique du ministère de la Justice, signé par 3 procureurs et un sous-ministre, lequel confirme que les visites sont en conformité avec les deux chartes, M. Paradis réitère sa position de poursuivre les visites à domicile.

23 juin 86

La Commission des droits de la personne fait connaître publiquement sa position:

"Les visites à domicile apparaissent contraires à la Charte québécoise des droits et libertés et risquent de violer les droits fondamentaux de plusieurs de ses citoyens"

- La **LDL** et le **FCASQ**, appuyé par 50 groupes tiennent une conférence de presse et demandent à M. Bourassa d'intervenir. Celui-ci répond: "les mêmes groupes s'opposaient au projet de la Baie James. Des appels journaliers se font dans différents régions. Si la mesure était aussi impopulaires que la taxe pour les soins dentaires des enfants, elle aurait pris le même chemin".

3 juillet 86

Le **RAS-Témiscouata**, membre du **FCASQ**, tient une conférence de presse avec deux femmes assistées sociales qui racontent publiquement comment

Voici un extrait de ce communiqué.

Pour une réforme juste et équitable de l'aide sociale

"La réforme de l'aide sociale envisagée actuellement par le ministre, Pierre Paradis, remet en cause le droit de tout-e résident-e du Québec à une aide de l'Etat en cas d'insuffisance de revenu et ceci indépendamment de la raison de cette insuffisance. Pire encore, le gouvernement refuse de reconnaître que la véritable cause de la croissance inquiétante du nombre de prestataires de l'aide sociale au cours des dix dernières années est le manque d'emplois".

Telle est l'opinion d'un ensemble d'organisme sociaux et familiaux, de groupes populaires et de femmes et de syndicats, venus exprimer ce mercredi 24 septembre, leur point de vue sur les principes qui devraient régir toute réforme de l'aide sociale. Partant du postulat que tout adulte, femme ou homme, jeune ou moins jeune, a droit à l'autonomie financière, nous avons regroupé ces principes sous quatre thèmes:

- le droit à un revenu minimum quelle que soit la cause du besoin;
- le droit à un emploi dans des conditions décentes et une reconnaissance de la responsabilité de l'Etat d'assurer un nombre suffisant d'emplois;
- une restructuration de l'aide sociale dans le respect des droits et de la dignité des prestataires;
- une réforme fiscale et une amélioration des programmes sociaux et de sécurité de revenu dans le but de renforcer la solidarité sociale, aider les familles avec enfants et réduire les écarts de revenu."

"Le ministre Paradis a déjà annoncé que la réforme de l'aide sociale sera adoptée avant Noël. Le ministre se doit d'assurer un débat large et ouvert sur cette question qui touche non seulement les prestataires de l'aide sociale mais aussi l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec".

"Nous réclamons la tenue d'une Commission parlementaire avant le dépôt d'un projet de loi. Les groupes, signataires de la présente déclaration, et plusieurs autres préparent des interventions sur ce sujet dans le but d'offrir une alternative à l'approche du ministre Paradis. Un document élaboré sur ce sujet sera publié au mois d'octobre. Nous croyons que nos opinions doivent être entendues avant que les décisions ne soient, à toutes fin pratique, prises".

"Nous les groupes signataires, réaffirmons le principe que le besoin doit être le seul critère d'admissibilité à l'aide sociale. Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible de concevoir une réforme de la fiscalité et de l'aide sociale qui réduirait les écarts de revenu, qui offrirait des incitations positives au travail à la place des mesures coercitives, qui respecterait la dignité des bénéficiaires, et qui tiendrait compte de la situation particulièrement difficile des familles, surtout des familles monoparentales"

"Par ailleurs, nous réitérons la nécessité d'établir, dans les délais les plus courts, une politique de plein emploi. Seule la création massive d'emplois à des salaires et conditions décentes pourrait réduire le nombre de prestataires d'aide sociale en leur permettant d'assumer pleinement leur autonomie financière".

"Le ministre Paradis semble vouloir brusquer une réforme de l'aide sociale sans une consultation adéquate de la population. Nous réclamons la tenue d'une Commission parlementaire avant le dépôt d'un projet de loi afin de permettre un débat large sur les objectifs et les principes d'application d'un programme qui a tant d'importance dans notre société".

Nous espérons que ces quelques informations alimenteront votre réflexion sur cette réforme tant attendue qui touchera directement la clientèle du CIAFT.

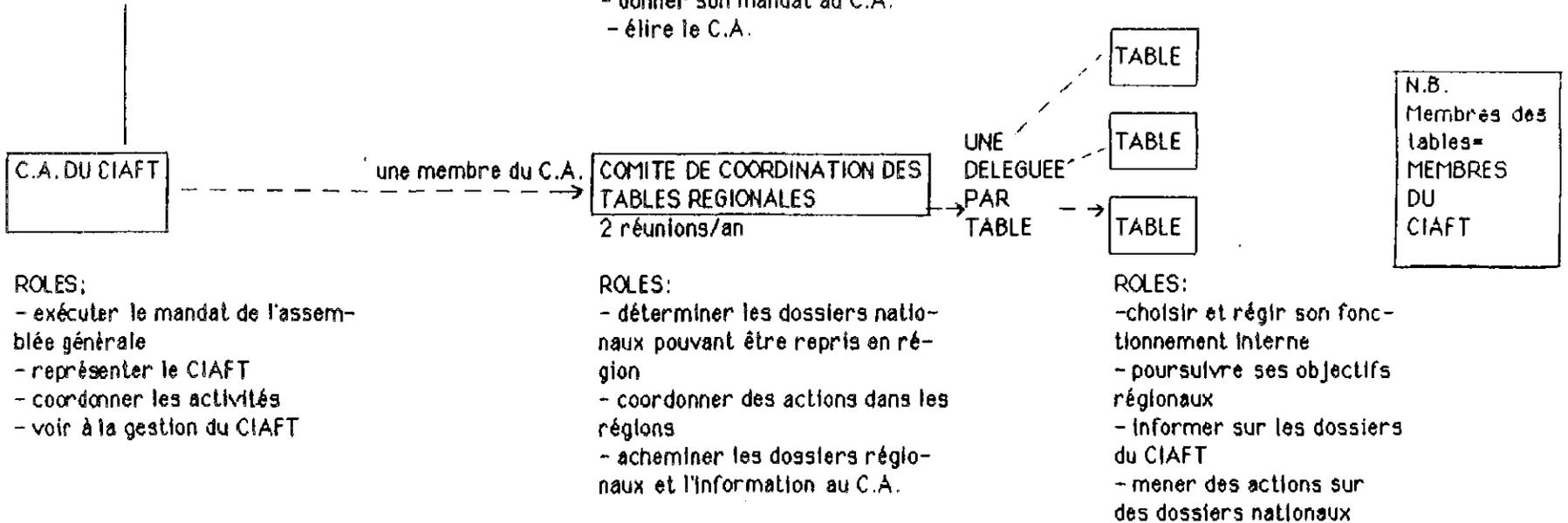
Au cours du mois d'octobre, les groupes membres du CIAFT recevront copie du mémoire que le comité sur la réforme de l'aide sociale est à rédiger.

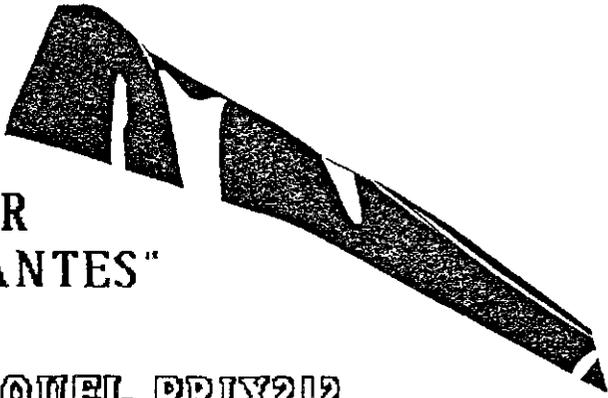
PROPOSITION DE STRUCTURE POUR INTEGRER LES TABLES REGIONALES A LA STRUCTURE ACTUELLE DU CIAFT

ASSEMBLEE GENERALE DU CIAFT:
(toutes les membres individuelles
et les groupes membres)

ROLES:

- Déterminer les orientations et les priorités;
- donner son mandat au C.A.
- élire le C.A.





MINI-DOSSIER "FEMMES IMMIGRANTES"

GAGNER SA VIE, MAIS A QUEL PRIX?!

Contrairement à l'opinion généralement répandue, la participation des femmes immigrantes à la main-d'oeuvre active est très importante: en 1981, 50% d'entre elles exerçaient une activité rémunérée. (1) Déjà en 1974, une étude démontrait que la moitié des femmes immigrantes mariées occupaient un emploi à l'extérieur du foyer, comparativement au tiers des épouses canadiennes.(2) Ces données ne tiennent évidemment pas compte de la proportion croissante de femmes immigrantes qui travaillent clandestinement, soit parce qu'elles n'ont pas de permis de travail, ou parce que plusieurs employeurs préfèrent ne pas déclarer leurs employées pour leur offrir des conditions de travail moins avantageuses.

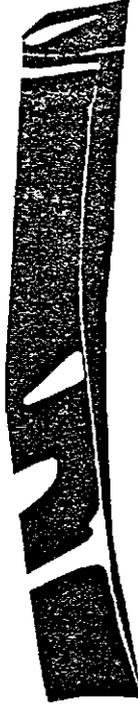
Il existe deux catégories bien différentes de travailleuses immigrantes. D'une part, une proportion d'environ 25% d'entre elles sont plus scolarisées et occupent des emplois techniques ou professionnels. (3) D'autre part, de nombreuses femmes sans qualifications professionnelles font des travaux non spécialisés, mal payés, dans des conditions difficiles. Malgré les différences de statut socio-économique, certains problèmes sont cependant communs à ces deux groupes. Ainsi, les diplômes et l'expérience de travail acquis dans leur pays d'origine ne sont pas reconnus dans bien des cas, ou sont dévalués. De plus, la discrimination lors de l'embauche frappe durement les femmes immigrantes, qui doivent alors se contenter d'emplois inférieurs à leurs capacités.

Nous allons cependant examiner davantage la situation de cette large catégorie de femmes immigrantes qui occupent les échelons inférieurs des emplois dits féminins parce qu'elles cumulent les handicaps d'être à la fois femme et immigrante. Ainsi, un tiers des femmes immigrantes travaillent dans les deux secteurs les plus mal rémunérés (les services et les

(1) M. Labelle "Immigrées et ouvrières: un univers de travail à recomposer". Cahiers de recherches sociologiques, Université du Québec à Montréal, vol.2, no.2, septembre 1984, p. 29

(2) S. McLeod Arnopoulos. Problèmes des femmes immigrantes sur le marché du travail canadien. Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, janvier 1979, p.1-2.

(3) M. Labelle, op. cit. p.30



manufactures), comparativement à un cinquième des femmes canadiennes et un sixième des hommes canadiens. (4) Ces femmes se retrouvent principalement dans les manufactures de textile et de vêtements, dans les restaurants, les hôtels, les maisons privées. Elles sont opératrices de machine à coudre, employées d'entretien, domestiques, etc.

Les femmes immigrantes forment la majorité des travailleuses dans les domaines du service domestique, de l'industrie du textile et du vêtement à Montréal. (5)

Les femmes immigrantes travaillent souvent dans le ghetto des petites entreprises contrôlées par un patronat lui-même immigrant. Ces secteurs mous de l'économie sont les premiers frappés par la crise et le chômage. La rotation des employées y est élevée parce que les conditions de travail sont très dures et que les fermetures d'usine, les licenciements sont fréquents. Il arrive souvent que les normes minimales de travail n'y soient pas respectées et que les employées ne bénéficient d'aucune sécurité d'emploi et de peu d'avantages sociaux. Dans l'industrie du vêtement, les travailleuses sont fréquemment rémunérées à la pièce (au rendement), ce qui ne leur assure pas de revenu stable. Comme les cadences sont très rapides et l'équipement désuet, les risques pour la santé et la sécurité au travail sont élevés (maux de dos, ulcères d'estomac dus au stress, etc). Le taux de syndicalisation dans le secteur du vêtement demeure peu élevé et est encore plus bas dans le secteur des services. De toute façon, ces syndicats sont souvent faibles, quand ils ne sont pas carrément soupçonnés de se préoccuper davantage des intérêts patronaux que de ceux de leurs membres.

Plusieurs travailleuses immigrantes sont peu informées de leurs droits et peu combatives parce qu'elles ne parlent pas le français et qu'elles ont peur du chômage et même de la déportation: menaces souvent utilisées par les employeurs pour faire taire les revendications, empêcher les plaintes et les activités syndicales.

L'extension croissante du travail à domicile et du travail non déclaré (dit "au noir") isole encore plus les travailleuses, les privant de toute protection contre les abus. Il s'agit généralement de travaux de couture à domicile ou

(4) S. McLeod, Arnopoulos, op. cit. p. 7.

(5) S. McLeod, Arnopoulos, op. cit. p. 9.

de travaux d'entretien dans des édifices à bureaux, des hôtels, des restaurants ou des maisons privées.

Le personnel domestique représente certes le groupe le plus désavantagé de l'ensemble de la main-d'oeuvre. En 1980, on estimait que 80% des 15,000

employées domestiques au Québec étaient des femmes originaires d'autres pays. (6) Bien souvent, ces femmes ne sont pas des "immigrantes" comme telles, mais des travailleuses étrangères (principalement originaire des Antilles) détenant un visa d'emploi ou permis temporaire de travail. Ces domestiques vivent généralement dans la famille qui les emploie. Elles n'ont pas droit à la plupart des prestations d'assurance sociale, sont restreintes au travail domestique et ne peuvent même pas changer d'employeur sans l'approbation gouvernementale. Plusieurs d'entre elles n'obtiennent jamais le droit de s'établir au Canada et leur séjour est souvent limité à deux ou trois ans, après quoi elles sont renvoyées dans leur pays d'origine.

Les normes gouvernementales qui régissent leurs conditions de travail sont rarement respectées parce que ces femmes sont très isolées et ont peur de se plaindre parce qu'elles risquent d'être déportées si elles perdent leur emploi.

En 1982, l'Association du personnel domestique à Montréal évaluait à 50.00\$ (nourries et logées) le salaire hebdomadaire moyen de ces employées dont les semaines de travail dépassent parfois 80 heures.(7)

On estime aussi que les cas de mauvais traitements et d'abus sexuels sont fréquents, mais peu de femmes osent s'en plaindre de peur de priver leur famille, laissée dans leur pays d'origine, du maigre salaire nécessaire à leur subsistance.

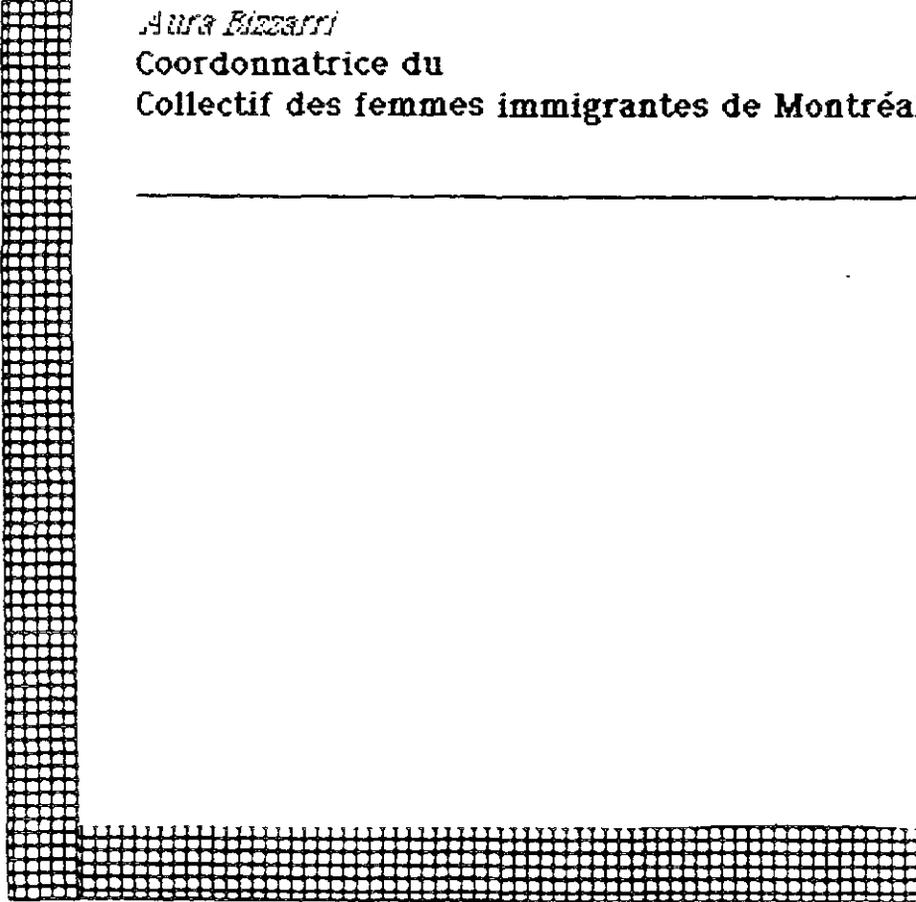
Voilà donc un bref portrait de la situation des femmes immigrantes sur le marché du travail au Québec. Ce portrait nous démontre à quel point l'apprentissage de la langue constitue un facteur important pour aider les

6) R. Dagenais. "Les domestiques étrangères: des esclaves parmi nous". Magazine CEQ, Printemps 1982, p. 22-23.

(7) R. Dagenais, op. cit. p. 23.

femmes immigrantes à sortir de ces ghettos d'emploi. Pour ce faire, il faudrait que les femmes immigrantes aient un accès plus large aux cours de formation linguistique, ce qui leur permettrait par après d'avoir accès au cours de formation professionnelle.

Par ailleurs, il paraît clair que les programmes d'accès à l'égalité instaurés par les gouvernements fédéral et provincial ne sauront aider les femmes immigrantes à intégrer plus facilement les autres secteurs du marché du travail. En effet, du fait que ces programmes associent les femmes immigrantes au groupe "femme" ou au groupe "communauté culturelle", elles risquent fort de se retrouver encore une fois victimes de discrimination: déclassées par les femmes québécoises ou par les hommes immigrants. **Il nous semble primordial que ces programmes considèrent les femmes immigrantes en tant que groupe-cible.**



Aura Bizzarri

Coordonnatrice du
Collectif des femmes immigrantes de Montréal



ET EN BELGIQUE, QUE FAIT-ON POUR LES FEMMES IMMIGRANTES?!

En Belgique, comme dans plusieurs autres pays européens, la population immigrante est importante et se retrouve en majorité dans les grandes métropoles. Pour la Belgique, c'est principalement à Bruxelles que nous retrouvons une forte proportion d'immigrant-e-s turc-que-s et maghrébien-ine-s.

Nous vous présentons ici l'une des association féminine belge qui travaille pour et avec des femmes immigrantes afin de les aider à mieux s'intégrer à la vie belge. Vous constaterez que les problèmes rencontrés par ces femmes immigrantes ressemblent à ceux vécus par les femmes immigrantes au Québec.

Ces informations ont été recueillies auprès de divers organismes familiaux lors d'un stage en Belgique effectué en juin dernier par trois québécoises, dont une membre du CIAFT, Evelyne Sheehy.

MAISON DES FEMMES BELGES ET IMMIGREES:

C'est une association de femmes belges et immigrées qui existe depuis déjà 13 ans. Elle vise avant tout une animation socio-culturelle destinée aux femmes immigrées, particulièrement les Maghrébines et les Turques qui ne peuvent fréquenter les associations mixtes (religion, culture où l'influence du mari ou du père est encore très forte). En effet, plus de 95% de la clientèle de **la Maison** provient de ces groupes ethniques.

Buts de la Maison

- promouvoir l'autonomie des femmes et des jeunes filles immigrées aussi bien dans leur milieu d'origine que dans leur milieu d'accueil;
- les aider à valoriser leur propre culture et à mieux comprendre la culture belge, en vue d'une intégration plus harmonieuse;
- aider ces femmes dans l'éducation de leurs enfants;
- aider les enfants et les adolescentes, en butte continuelle à des difficultés scolaires de tous ordres, et les encourager sur la route d'une scolarisation plus longue et plus difficile pour elles que pour d'autres;
- sensibiliser les enfants de ces femmes à l'importance d'un travail scolaire régulier et les aider dans le choix d'une orientation, en leur faisant connai-

régulier et les aider dans le choix d'une orientation, en leur faisant connaître différentes possibilités correspondant à leur recherche;

- à travers des activités créatrices diversifiées:
 - . donner aux enfants (garçons et filles) et aux adolescentes, l'occasion de découvrir et d'exercer leur aptitudes personnelles susceptibles de devenir des moyens d'expression privilégiés dans un climat de liberté et de respect des différentes cultures,
 - . favoriser ainsi, un climat propice à l'apprentissage de la vie sociale;
- le secteur jeunes filles est tout à fait spécifique et a pour but:
 - 1^o d'accueillir des jeunes filles immigrées (2^o génération) qui ont cessé de fréquenter l'école (en principe: plus de 18 ans en réalité, 16 ans et parfois moins) c'est-à-dire:
 - a) aider celles qui peuvent envisager rentrer dans un circuit ordinaire de scolarisation
 - b) prévenir une marginalisation presque inévitable, en complétant l'apprentissage de la lecture et du calcul souvent restés à un niveau élémentaire
 - c) les aider à dépasser une impression d'échec scolaire par une valorisation à un autre niveau, par des cours de coupe et couture, tricot, cuisine, arabe, gymnastique...
 - 2^o de les aider à se donner une identité difficile à trouver quand on se trouve au carrefour de 2 cultures si différentes.

Les animatrices et formatrices de ce centre espèrent que ce secteur (jeunes femmes) puisse devenir plus tard un centre de formation, dans le cadre de la loi sur l'obligation scolaire. En effet, aucune école ne répond vraiment à la demande surtout, aux possibilités réelles de ces jeunes incapables de s'adapter à une école ordinaire.

Le Centre est localisée dans une vieille et grande "maison". Unique dans le quartier (défavorisé et à majorité population d'immigrant-e-s) la maison est donc un lieu privilégié où ces femmes se sentent le droit d'être elles-mêmes, de discuter de leurs problèmes en toute liberté.

La Maison propose différentes activités de manière régulière:

- apprentissage du français et du calcul
- cours de coupe marocaine
- information et formation spécifiquement féminines
- cuisine et diététique, hygiène alimentaire
- gymnastique
- formation à la vie sociale en Belgique

- accompagnements divers
- d'autres activités, de manière ponctuelle: ateliers de céramique par exemples.

Dès le début de la **Maison**, les participantes ont demandé une aide scolaire pour leurs enfants. C'est ainsi qu'est née l'école de devoirs, d'abord modestement, puis de façon très organisée depuis 1979 (aide aux devoirs, rattrapage scolaire, ateliers créatifs, ludothèque).

Depuis 3 ans, les jeunes filles s'inscrivent de plus en plus nombreuses. C'est ainsi qu'en 1984 a été constitué un groupe de jeunes filles indépendamment du groupe des femmes mariées.

Le groupe accueille aussi (depuis peu) des stagiaires en assistance sociale ce qui prouve, en outre, la reconnaissance du groupe par des instances officielles. Ces stagiaires trouvent à la **Maison** un terrain d'apprentissage intéressant. Confrontée aux problèmes et des jeunes filles et des femmes mariées, elles ont la possibilité de déceler et d'analyser des situations bien spécifiques, d'y chercher des solutions, d'orienter les personnes vers d'autres services spécialisés.

Outre l'approche du travail social proprement dit, la stagiaire participe à l'organisation et à la réalisation de certaines animation socio-culturelles et à des cours de français (apprentissage ou remise à niveau).

Le modèle d'intervention du groupe me semble particulièrement intéressant car il associe une intervention sur deux fronts en même temps: les femmes et leurs enfants ce qui, dans une volonté de prévention, me semble essentiel.

Lors de notre passage à la **Maison des femmes immigrées**, nous avons participé au visionnement d'un film arabe(sous-titré en français) avec un groupe de femmes mariées maghrébines. Ce film est un prétexte à la discussion, à l'échange sur le quotidien de ces femmes, qui nous a semblé bien différent du notre.

Encore bien des choses à découvrir sur la condition féminine, particulièrement lorsque nous franchissons le mur des cultures. Donc, il est doublement important qu'un maison de ce type existe ailleurs ou ici...

Evelynne Sheehy

COLLOQUE "FEMMES ET MATHÉMATIQUES"

Compte-rendu

par

Nicole Côté,

Options non traditionnelles

Le colloque "Femmes et mathématiques" s'est déroulé le 30-31 mai 86, au CEGEP André Lanrendeau.

Disons au départ que le lieu n'était pas très propice aux échanges entre les intervenant-es et avec les personnes-ressources invitées. Les conférences se faisaient dans un auditorium de façon officielle c'est-à-dire: table, pot d'eau et micro près de l'orateur. Un autre micro était prévu dans la salle pour les questions posées par l'auditoire.

L'ouverture du colloque a débuté par une conférence de **Leone Burton** coordonnatrice internationale pour **MOIFEM**. Son exposé s'intitulait: "Femme et mathématique: y a-t-il une intersection?" **Leone Burton** a dressé la problématique de l'influence psychologique affectant les élèves-filles en mathématique, des stéréotypes sexuels dans la société et des liens que ceux-ci peuvent avoir avec la définition de la mathématique. Son exposé était très rigoureux et demandait une

bonne connaissance de la théorie des mathématiques.

Le lendemain du colloque, la première conférencière fut **Louise Lafortune**, professeure de mathématique au CEGEP André Laurendeau et coordonnatrice de **MOIFEM**-section québécoise. Elle nous a présenté différentes mathématiciennes de l'histoire qui ont dû traverser des difficultés allant le plus souvent au-delà de la mathématique.

Après son exposé, trois autres conférencières se sont présentées soit **Roberta Mura**, professeure titulaire au département de didactique de l'Université Laval, première coordonnatrice pour **MOIFEM** au Canada, **Fabienne Gagnon**, psychologue scolaire à la régionale de Tilly et **Louise Gagnon**, sociologue, chercheuse en sociologie de l'éducation et en sociologie des femmes. Elles nous ont informé des choix scolaires d'étudiantes et d'étudiants de cinquième secondaire d'après une étude qu'elles ont élaborée en 1986.

Ce fut très intéressant de connaître cette recherche qui a d'ailleurs été publiée par les cahiers de recherche de **GREMF**.

La matinée s'est terminée avec **Lesley Lee**, maître en didactique de la mathématique, présidente pendant trois ans du comité national de la condition féminine

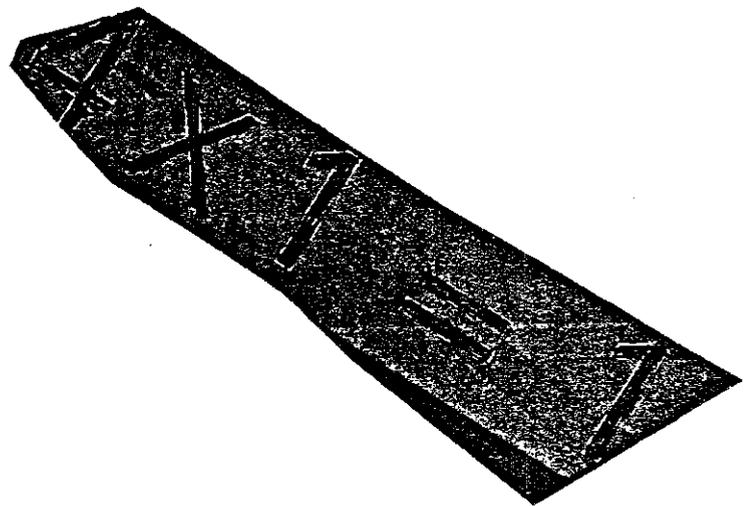
de la CSN et responsable de sessions de formation en mathématique à l'Université Concordia. Son exposé se centrerait sur la démystification de la mathématique pour les femmes-adultes. Par exemple, toute l'émotivité que peut ressentir une femme face aux sciences et comment intervenir auprès de cette clientèle pour mieux les aider à apprivoiser le domaine des sciences.

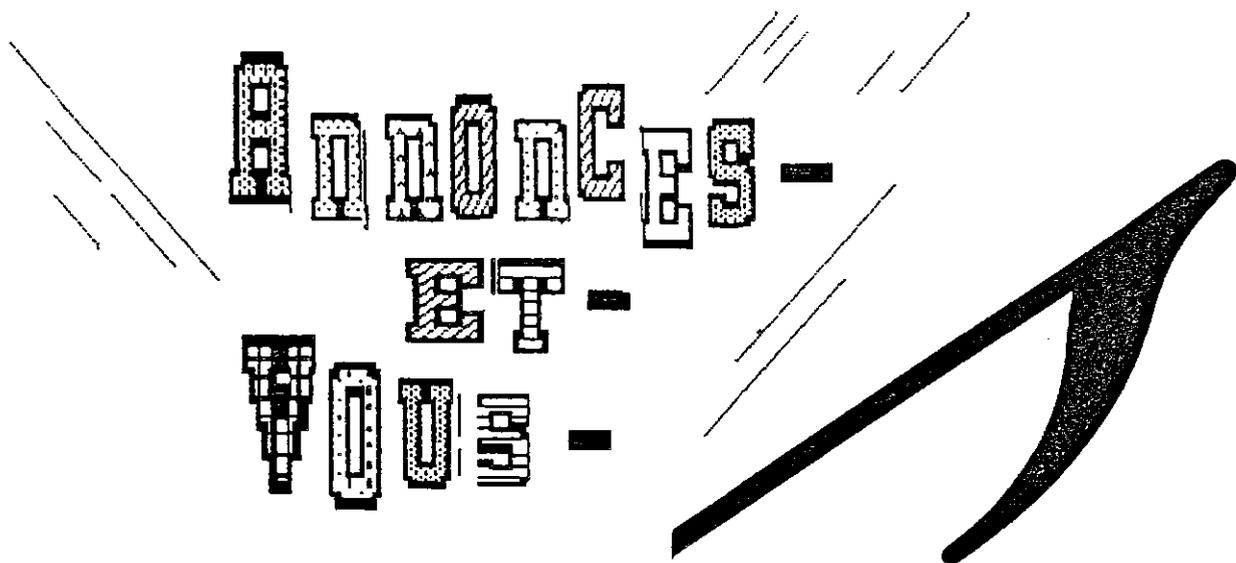
L'après-midi s'est déroulé en atelier, ce qui a permis un échange entre les intervenant-es. J'ai assisté à l'atelier: **Perspectives d'action dans le milieu** (scolaire et non scolaire). L'atelier était plus centré sur la problématique du désintéressement des jeunes filles du secondaire face aux sciences au niveau du CEGEP et des ghettos d'emplois qui les attendent. Également, nous devons trouver des moyens d'action pour contrer cette situation problématique.

Personnellement, j'étais plus intéressée à échanger sur la difficulté de l'accès des sciences aux femmes adultes qui vivent une réorientation de carrière dans les milieux non traditionnels ce qui n'était pas la préoccupation de l'animatrice de l'atelier.

Le colloque s'est terminé à l'auditorium où les intervenant-es devaient se prononcer sur les modalités de la poursuite du groupe **MOIFEM**. Les responsables

du colloque devront recontacter les participant-es pour connaître ceux ou celles qui sont intéressé-es à participer à des comités pour intervenir dans le domaine des femmes et de la mathématique.





□ COURS PAR CORRESPONDANCE... COURS PAR CORRESPONDANCE...

Depuis mai dernier, la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Éducation offre un cours intitulé **Renouveau Carrière**. Cette démarche d'orientation s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes qui désirent retourner sur le marché du travail ou réorienter leurs carrières.

Ce cours, qui s'adresse aux hommes comme aux femmes, consacre cependant un chapitre au retour de la femme sur le marché du travail. Celle-ci est amenée à se prononcer sur ses habiletés comme femme au foyer qu'elle peut utiliser sur le marché du travail, sur ses intérêts pour des métiers non-traditionnels, sur les différentes façon de s'affirmer au travail, sur l'organisaton de son nouvel emploi du temps.

Le cours **Renouveau Carrière** peut être une étape "**en douceur**" pour une femme qui envisage le retour au travail et n'ose encore le crier sur les toits. Sans être le grand saut, c'est un premier pas vers l'autonomie plus facile à réaliser.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le service aux étudiants de la Direction des cours par correspondance à:
873-2210 (Montréal et environs)
1-800-361-4886 (ailleurs au Québec)

□ POUR TOUT DIRE... POUR TOUT DIRE... POUR TOUT DIRE...

"Pour tout dire" se veut un service féministe alternatif de consultations, de conférences, de formation et de recherches qui a été créé à l'automne 85. Ces services s'adressent particulièrement aux groupes de femmes et comités de condition féminine des syndicats.

Une série de conférences portant sur la compréhension de la réalité des femmes sont offertes dans le but de stimuler les débats, les réflexions. En voici quelques titres: **Discrimination**: "Grands principes et dures réalités"; **Ruptures**: "Aspects juridiques"; **l'Avortement**: "C'est à nous de décider"; **Pornographie**: "La propagande de la misogynie"; **Droits civils des femmes**: "Au Québec depuis le début du siècle"; **Le Viol**: "Un terrorisme qui échappe à la loi?"; **L'Inceste**: "Au-delà des quatre murs"; **Continuum de la violence**: "On ne naît pas victime, on le devient"; **Harcèlement sexuel**: "Mots nouveaux pour maux anciens"; **Visibilité et politiques lesbiennes**: "Les lesbiennes ont-elles des droits?"; **Le mouvement féministe**: "Joies et douleurs du pluralisme idéologique"; **Résistance, révolte, soumission, collaboration**: "Femmes versus patriarcat".

Des sessions de formation sont aussi offertes sur certains sujets quand une conférence n'est pas suffisante pour aller au fond d'une question et dépasser le premier stade de la prise de conscience. De plus, un service de médiation est offert afin d'apporter des solutions à des crises internes.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter "Pour tout dire"

Lise Moisan ou Andrée Côté au
(514)277-4414

□ Un service d'aide à l'emploi pour ex-détenus...

Le service d'aide à l'emploi de l'est s'adresse aux ex-détenus en libération conditionnelle fédérale (2 ans et +) dans le but de les aider à augmenter leurs chances de se trouver un emploi satisfaisant. Le service

d'aide offre une session de formation théorique de 2 semaines suivies d'une période active de recherche d'emploi. Une allocation est donnée à ceux qui suivent la formation.

Le service d'aide à l'emploi de l'est est un organisme à but non lucratif subventionné par le Ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada. Pour plus de renseignements:
(514) 351-5703

□ COURS POUR LES FEMMES AU COLLEGE de ROSEMONT

Le CEGEP de Rosemont offre spécifiquement aux femmes, au service de l'Education des adultes trois programmes:

- **Transition-travail**

Propose une démarche d'orientation qui permet l'exploration de plusieurs secteurs d'emploi, favorise divers apprentissages et informe sur le monde du travail.

Durée: 5 semaines consécutives à temps plein

- **Accès aux carrières technologiques**

Pour les femmes intéressées à mettre à profit leurs intérêts et leurs aptitudes dans une technique non traditionnelle, ce programme offre par le biais d'activités d'orientation, d'initiation technique en atelier et de stage professionnel, la possibilité de faire un choix et d'élaborer un plan d'action réaliste.

Durée: 15 semaines consécutives à temps plein

- **Préalables technologiques**

Ce programme vise à permettre aux femmes intéressées à intégrer prochainement une formation liée aux techniques de pointe, de connaître l'ensemble de ces technologies, de démystifier les exigences de formation et de développer les habiletés nécessaires à l'apprentissage de celles-ci, notamment le développement du raisonnement logique.

Durée: 3 semaines et demi consécutives à temps plein.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Service de l'éducation des adultes du Collège de Rosemont (514)376-6310

□ La CLEF ouvre les portes du marché du travail

Un Centre préparatoire à l'emploi pour femmes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi vient de naître à Joliette.

Son nom: **LA CLEF** (Centre Lanaudière d'emploi pour femmes).

Son objectif: aider les femmes de la région de Lanaudière (06B) à intégrer le marché du travail en leur fournissant "la clef" (outil de formation) qui leur ouvrira les portes du marché du travail.

Ce centre est subventionné par Emploi et immigration Canada dans le cadre des programmes de développement de l'emploi.

Leur marraine est l'AFEAS région de Lanaudière qui en 1984 avait marrainé un projet qui s'appelait alors "Accès-Carrière Femmes de Lanaudière et qui avait pour objectif de trouver de l'emploi aux femmes qui avaient quitté le marché du travail depuis plus de 5 ans. En 8 mois, 281 femmes s'étaient inscrites et c'est alors que nous avons constaté que 80% de ces femmes avaient besoin d'aide avant de se présenter chez un employeur.

L'équipe de **CLEF** est composée de 4 femmes.:

Denise Vandembroucke, directrice

Louise Denis, conseillère en formation en emploi

Isabelle Rousseau, "

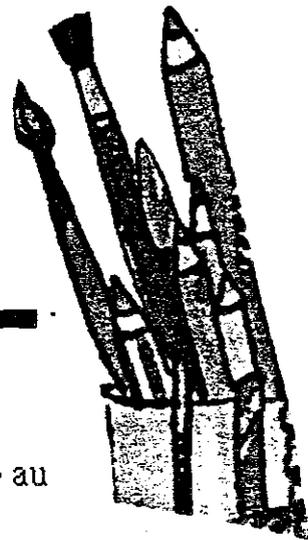
Lucille Masse, secrétaire-comptable.

La **CLEF** au (514)755-3244

□ Une Banque de données pour féministes...

"La banque de chercheuses de l'**ICREF**: un accès à l'expertise féministe au Canada".

Cette **Banque** de données informatisées sur les chercheuses féministes et leurs recherches est utile pour les collèges, les écoles et universités, les groupes de recherche, les artistes, les groupes de femmes, etc. C'est aussi un outil favorisant les possibilités d'échange entre chercheuses qui travaillent dans des domaines de recherche semblables.



Si vous voulez vous inscrire à la **Banque de chercheuses de l'ICREF** ou si vous désirez utiliser les services de la **Banque**, voici les coordonnées:
Institut canadien de recherches sur les femmes, **ICREF**
151, rue Slater, suite 408
Ottawa Ontario
K1P 5H3

□ L'AUTRE MONTREAL... ... L'AUTRE MONTREAL...

L'autre Montréal est une organisation sans but lucratif qui a comme objectif de faire découvrir un autre visage de Montréal, celui des quartiers ouvriers et populaires de Montréal, leur histoire, leurs problèmes mais aussi leur qualité de vie, les actions et les aspirations de leurs résidents en organisant des visites guidées de ces quartiers.

Tout groupe communautaire ou syndical, association culturelle ou de loisir, visiteurs étrangers, institutions scolaires, etc. qui désirent organiser une visite peuvent s'adresser à **l'Autre Montréal**.

Les **visites peuvent être adaptées** au rythme et aux intérêts des participant(e)s.

Pour plus d'informations sur le contenu: les modalités et les tarifs des visites, contactez **l'Autre Montréal** au:
(514)727-6133

□ MISE A NIVEAU EN ELECTRONIQUE POUR FEMMES

La Puce communautaire offre un **programme** de mise à niveau en électronique. D'une durée de 30 heures, le programme électronique propose une exploration du monde des nouvelles technologies. Ce cours permet aux femmes d'acquérir des notions de base en électronique et robotique. Il donne aussi l'occasion de discuter de ce que représente faire carrière dans un domaine non traditionnel et, finalement, d'avoir un aperçu des différentes possibilités de travail dans ce domaine.

Cette formation veut combler le fossé entre ne rien savoir et la connaissance nécessaire pour pouvoir poursuivre sa formation dans une maison

d'enseignement plus spécialisée.

Ce **programme** peut aussi donner l'occasion aux femmes en démarche d'orientation de faire une prise de conscience, de se familiariser avec le monde de l'électronique, et par le fait même de s'ouvrir à de nouvelles perspectives de carrière.

Pour plus de renseignements, téléphonez à la **Puce communautaire** au 523-9074.

□ COLLOQUE DES ANDRAGOGUES DU QUÉBEC.

**ASSOCIATION
DES ANDRAGOGUES
DU QUÉBEC**

4562, rue Harvard
Montréal, Qc H4A 2X2
(514) 277-7899

COLLOQUE 1986

THEME: TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION DES ADULTES

DATE: LES SAMEDI ET DIMANCHE 25 ET 26 OCTOBRE 1986

LIEU: PAVILLON MARIE VICTORIN (Université de Montréal)
90 rue Vincent d'Indy
Montréal (Québec)

25 octobre

Symposium

Organisé conjointement par la section
d'andragogie de l'Université de Montréal et par
l'Association des Andragogues du Québec

Communications de:

Jean-Paul Audet, philosophe
Guy L. Coté, cinéaste et sociologue
Jacqueline Schiessinger, éducatrice

Ateliers d'analyse

Forum et synthèse

Souper et soirée: Les retrouvailles, au bar Le Prince Arthur

26 octobre

Ateliers thématiques

Assemblée générale annuelle

Nouvelles...

Brevés

A PROPOS DU CONGRES...

DERNIERE HEURE... DERNIERE HEURE... DERNIERE HEURE...

Recevons à l'instant confirmation **STOP** M. Benoit Bouchard
Ministre de l'emploi et de l'immigration **STOP** sera conférencier
lors du déjeuner-causerie du 14 novembre prochain, dans le cadre
du 4^e Congrès annuel du CIAFT **STOP**.

Pour les quelques unes qui ont reçu un programme du Congrès
incomplet, nous insérons les pages des ateliers manquant; ceci
permettra de compléter votre inscription adéquatement.

Des erreurs hors de notre contrôle s'étant produites lors de
l'impression, nous nous excusons de ce contretemps.

CIAFT
le
conseil
D'INTERVENTION
pour
l'accès
des
FEMMES
AU TRAVAIL
du Québec inc.

CONGRÈS '86
13-14 Novembre

Travail des femmes:
modes d'emploi

ATELIER série B

1. Mesurer l'aptitude et l'inaptitude

Personne-ressource: Ruth-Rose Lizée
Économiste, UQAM

- Objectif: - Identifier les questions soulevées par la réforme de l'aide sociale concernant nos champs d'intervention
- Mesurer l'impact de ces changements et voir les différents choix politiques qui peuvent être fait.

Depuis l'été dernier, on parle beaucoup d'une réforme en profondeur de l'aide sociale. En faisant le bilan des actions posées jusqu'à maintenant, voir l'impact des choix retenus, particulièrement la notion d'apte et d'inapte au travail. Comme cela se vivra-t-il dans nos projets?

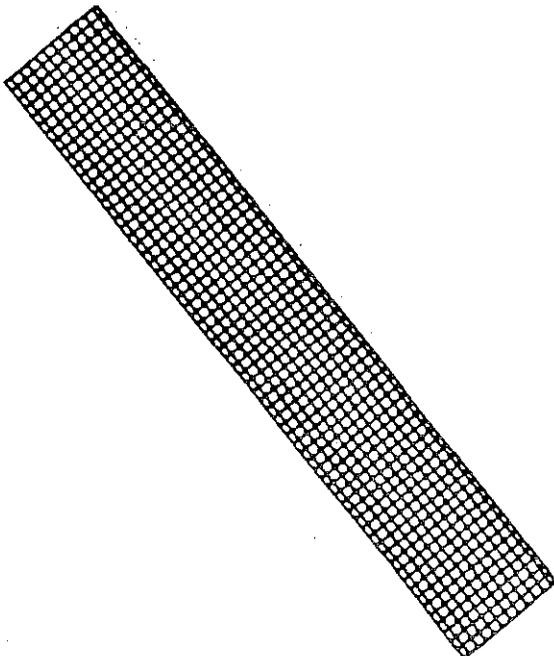
2. Alimenter la motivation

Personne-ressource: Jacqueline Yergeau
Animatrice de groupe et formatrice en développement

- Objectifs: Connaître les raisons qui poussent à l'action et/ou à l'inaction chez les femmes;
Savoir comment s'y prendre pour maintenir sa propre motivation et susciter celle de la clientèle.

La réalité des femmes face au monde du travail n'est pas facile à vivre tant pour les intervenantes que pour les participantes. ... Un jour on s'emballe, l'autre on se déballe...

S'articulant autour d'exposés, d'exercices pratiques et d'échanges, cet atelier aspire à fournir aux intervenantes les connaissances nécessaires afin de les éclairer sur les problèmes inhérents à la MOTIF-ACTION dans leur pratique quotidienne.



CONGRÈS '86
13-14 Novembre

3. Retrouver... le POUVOIR de nos SAVOIRS.

Personne-ressource: Monique Vallée
Andragogue

- Objectif: Explorer le concept de pouvoir et prendre connaissance d'un outil que les intervenantes pourront utiliser auprès des femmes et des employeurs, comme un nouveau "mode d'emploi" des compétences acquises et requises sur le marché du travail.

Depuis "le pouvoir connais pas!" de Lise Payette, "Lise Bacon, mine de rien est devenue la femme la plus puissante de notre histoire politique" et les femmes "sont plus nombreuses que jamais à Ottawa et à Québec" déclare l'actualité du mois d'août 1986. Pourtant "à travers l'histoire, l'accession des femmes au pouvoir a toujours été l'indice du déclin d'une civilisation" proclame, par la bouche d'une femme, le dernier film à succès de Denis Arcand: "Le déclin de l'empire Américain."

Où est le pouvoir des femmes?...

L'atelier sera nourri des fruits d'une recherche théorique et pratique sur "La reconnaissance des acquis des femmes sur le marché du travail rémunéré". Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention de Relais-Femmes et menée auprès de la clientèle du Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi (COFFRE), à St-Jean sur Richelieu. Le rapport de recherche et l'outil seront disponible sur place.

4. Afficher ses services

Personne-ressource: Jean-Robert Sansregret
Consultant en perfectionnement et développement en ressources humaines

- Objectif: Donner aux intervenantes qui travaillent dans différents types de programmes de retour au travail, des outils pour promouvoir leurs activités.